

# Demande d'inscription des étudiant·e·s hors Union européenne (HUE)

## *Vademecum*

Merci de lire attentivement les informations suivantes. Il est nécessaire de nous retourner ce *vademecum* signé. En le signant, vous confirmez avoir pris connaissance et accepté l'ensemble des conditions décrites ci-dessous.

### Procédure de candidature

- Les candidatures doivent être envoyées par courriel à l'adresse suivante : [hue@ihecs.be](mailto:hue@ihecs.be) ;
- La période de dépôt des candidatures : du 15/01 au 31/03 de chaque année académique ;
- Il n'est pas possible de candidater pour plusieurs formations, *une seule candidature est acceptée* ;
- *Seuls les dossiers complets seront examinés* ; un dossier incomplet n'est pas analysé. Vérifiez d'abord si vous avez bien envoyé (en un seul mail) tous les documents demandés.
- Le traitement de votre dossier peut prendre plusieurs semaines, il est donc important de nous le faire parvenir au plus vite.

### Frais d'inscription

Aucun frais n'est à payer si votre candidature n'est pas acceptée.

En cas d'accord, les frais annuels varient selon la nationalité :

- Personnes originaires d'un pays LDC (Least Developed Countries [UN list of least developed countries | UN Trade and Development \(UNCTAD\)](#)) : **1194 €** par an, ce montant est susceptible d'être modifié par le pouvoir subsidiant (État) ;
- Personnes originaires d'un autre pays non européen : **5369 €** par an. Ce montant inclut :
  - Frais d'inscription de base : 1194 €, ce montant est susceptible d'être modifié par le pouvoir subsidiant (État),
  - Contribution complémentaire obligatoire : 4 175 €.

### Modalités de paiement

Le montant total des frais pour la première année (1194 ou 5369 €, selon le cas) doit être payé **avant** l'émission de l'attestation d'inscription définitive (Annexe 1). Vous devez donc être certain d'avoir rapidement les fonds nécessaires dès l'acceptation. Il n'est pas possible d'échelonner votre paiement.

### Preuve des moyens de subsistance suffisants

Si vous n'avez pas de garant, notre institut vous autorise à déposer le montant nécessaire sur un compte bloqué géré par l'IHECS. Ce montant vous est reversé en 12 mensualités, tout au long de l'année académique. Cette somme est toujours entièrement remboursée à l'étudiant. Attention, la somme mensuelle ne couvre pas l'entièreté de vos dépenses mensuelles.

### Remboursements

En cas de refus de visa ou de désistement pendant la procédure, seul un remboursement partiel de 1144 € sera effectué.

### Introduction de demande de visa

L'Office des étrangers conseille d'introduire la demande au plus tard le 30 juin, considérant le délai maximum de traitement de 90 jours et la date ultime d'inscription classique du 30 septembre. Ce qui veut dire qu'idéalement vous devez avoir payé vos frais à l'IHECS, avoir un garant (ou avoir payé la garantie), être en possession de tous les documents et avoir sollicité un rendez-vous au poste diplomatique **au plus tard le 30 juin** ! Merci de noter que parfois vous devez patienter plusieurs semaines avant d'avoir un rendez-vous pour le dépôt de demande de visa, ce qui retardera votre venue en Belgique.

Si vous rencontrez des difficultés à rassembler les sommes indiquées ou les documents nécessaires, il vaut mieux repousser votre demande d'inscription d'un an.

## Aide financière

**Aucune aide financière ne pourra être accordée aux étudiants non européens** qui devront assumer seuls tous les frais liés à leur séjour et à leurs études : frais d'études, preuve de revenus suffisants, visa, billet d'avion, logement, nourriture, assurance médicale, livres scolaires, téléphonie et internet, etc., pour toute la durée de leur cursus.

## Langue de l'enseignement

Les cours sont dispensés en **français**. Un niveau B2 en français est requis pour pouvoir suivre les cours.

- En bachelier, outre l'anglais, il y a un cours obligatoire de néerlandais ou allemand (pas d'autres choix). Si vous n'avez pas de base en néerlandais, vous devez obligatoirement choisir l'allemand qui commencera au niveau débutant.
- En master Management d'événements la connaissance de la langue néerlandaise est obligatoire (pas d'autres choix). Si vous ne parlez pas le néerlandais, vous ne pouvez pas candidater en cette section.
- En master Publicité et communication commercial comme en master Relations publiques un cours obligatoire se donne en néerlandais ou allemand (pas d'autres choix).

## Délai d'arrivée en Belgique

L'année académique commence le 14 septembre, vous devez être sur le territoire belge au plus tard à cette date. La date ultime d'inscription sur place est le 30 septembre.

L'arrivée tardive **exceptionnelle** (uniquement pour circonstances indépendantes de votre volonté) est possible jusqu'au 15 février. **Aucune arrivée n'est acceptée après cette date.** Par ailleurs une arrivée aussi tardive hypothèque grandement la réussite de l'année d'études.

## Informations spécifiques pour les candidats aux masters

L'accès à nos masters n'est pas automatique. Il est utile de savoir que jusqu'à 60 crédits complémentaires peuvent être ajoutés à votre programme, élargissant le master à trois années d'études au lieu de deux. Cette information est très importante car elle a un impact direct sur votre budget sur place.

## Renouvellement du titre de séjour belge :

La demande est annuelle et doit être réitérée chaque année auprès de l'Office des étrangers. Des règles très strictes de réussite suffisante sont appliquées lors de la demande de renouvellement des titres de séjour.

Nom et prénom, tels que repris sur votre pièce d'identité :

.....

Date : .....

Signature : .....